

 ALIZON INDUSTRIE CS 70138 44 Cours Manuel de Falla 26905 Valence cedex 9 Tél : 04.75.82.01.23 Fax : 04.75.41.69.57	Création : 22/09/2009 Modification : 22/11/2016 Indice : 3	Fiche de Données de Sécurité
	SEL DE DENEIGEMENT	

SEL DE DENEIGEMENT

selon 1907/2006/CE, Article 31

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Sel déneigement
- **Synonymes** Chlorure de sodium
- **No CAS:** 7647-14-5
- **Numéro CE:** 231-598-3
- **Numéro d'enregistrement**

Ce produit est exempté de l'obligation d'enregistrement conformément à Reg. (EC) 1907/2006 (minéral naturel non modifié chimiquement).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Sel déneigement

Additif de formulation

Pas d'usage déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

ALIZON INDUSTRIE

qualité@alizonindustrie.fr

www.accept.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

En Europe, appeler le: +31-205-815100 (24H/24, 7J/7)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

• **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Aucun danger particulier à mentionner.

2.2 Éléments d'étiquetage

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

• **Pictogrammes de danger** néant

• **Mention d'avertissement** néant

• **Mentions de danger** néant

2.3 Autres dangers

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**• 3.1 Substances****• No CAS Désignation**

7647-14-5 chlorure de sodium 93-96%

• Numéro CE: 231-598-3**• SVHC néant****4 – PREMIERS SOINS****• 4.1 Description des premiers secours**

• **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Rincer à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

REMARQUE : Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**• 5.1 Moyens d'extinction****• Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas inflammable.

CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** néant

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Chlore

• 5.3 Conseils aux pompiers**• Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un vêtement personnel de protection.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

• 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

• Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

• Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:** Consulter le chapitre 10

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Consulter le chapitre 1.2

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**• 8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

• Remarques supplémentaires:

La ventilation doit être suffisante pour maintenir TLV-TWA au-dessous de 3 mg/m³ de particules respirables, et de 10 mg/m³ de particules inhalables [recommandation ACGIH pour les particules (insolubles ou peu solubles). Pas de spécification contraire (PNOS)]

• 8.2 Contrôles de l'exposition**• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

• Protection des mains:

Gants de protection

Matériau des gants

(suite de la page 3)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter .

• Protection des yeux:

Lunettes de protection

• Protection du corps: Vêtement de protection léger

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:** Solide**Couleur:** Gris-blanc**· Odeur:** Inodore**· Seuil olfactif:** non applicable**· valeur du pH à 20 °C:** neutral**· Changement d'état****Point de fusion:** 801 °C**Point d'ébullition:** 1413 °C**· Point d'éclair** Non applicable.**· Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.**· Température d'inflammation:****Température de décomposition:** non déterminé**· Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**· Limites d'explosion:****Propriétés comburantes** La substance ne contient pas de groupe associé à des propriétés oxydantes.
néant**· Pression de vapeur:** non applicable**· Densité à 20 °C:** 2,17 g/cm³**· Densité de vapeur.** non applicable**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau**

à 20 °C: 358 g/l

à 100°C: 388 g/l

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Cette substance est un produit chimique inorganique.
non applicable**· Viscosité:** Ce produit est solide. La viscosité ne concerne que les liquides.**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 – STABILITE ET REACTIVITE**· 10.1 Réactivité**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Acides

Agents oxydants

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Gaz hydrochlorique (HCl)

Chlore

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques****· Toxicité aiguë:****· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****7647-14-5 chlorure de sodium**

Oral	LD50	3000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50/1h	42000 mg/m ³ (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles)- exposition** unique aucune classification n'est nécessaire
- **Danger par aspiration:** aucune classification n'est nécessaire
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- NTP (National Toxicology Program) : La substance n'est pas comprise.
- IARC (International Agency for Research on Cancer) : La substance n'est pas comprise.
- **Mutagène:** aucune classification n'est nécessaire
- **Cancérogène:**
pas de données disponibles
(Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude de caractère cancérogène car cette substance n'est pas génotoxique)
- **Toxique pour la reproduction:** aucune classification n'est nécessaire

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité terrestre:** aucune classification n'est nécessaire
- **12.2 Persistance et dégradabilité** La substance est inorganique et aucun test de biodégradation n'est donc applicable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Ne s'accumule pas dans les organismes.
Cette substance est fortement soluble dans l'eau dans laquelle elle se dissocie.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Faible potentiel d'adsorption (sur la base des propriétés de la substance).
Cette substance est fortement soluble dans l'eau dans laquelle elle se dissocie.
- **Comportement dans les stations d'épuration:** Indisponible
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 – CONSIDERATIONS LORS DE L'ELIMINATION

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Le produit doit être jeté conformément aux exigences des autorités locales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Le produit doit être jeté conformément aux exigences des autorités locales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **14.1 No ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT, ADR, IMDG, IATA**
- **Class** néant
- **14.4 Groupe d'emballage** non applicable
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** non applicable
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Le chargement n'est pas polluant et les déchets de chargement ne nuisent pas à l'environnement

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

• **Statut d'enregistrement (listing aux inventaires des produits chimiques) :**

United States (TSCA) : la substance est comprise

Canada (DSL) : la substance est comprise

Australia (AICS) : la substance est comprise

Japan (ENCS) : la substance est comprise

New Zealand (NZIoC) : Listée

Korea (ECL) : la substance est comprise.

Philippines (PICCS) : la substance est comprise

China (IECSC) : la substance est comprise

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

• **Limites de responsabilité**

Bien que les informations et les recommandations fournies dans les présentes (ci-après désignées les « informations ») soient présentées en toute bonne foi et soient considérées comme étant correctes à la date des présentes, Iberpotash S.A. ne prend aucun engagement en ce qui concerne l'exhaustivité et la précision desdites informations. Lesdites informations sont fournies à la condition que les personnes qui les reçoivent effectuent leurs propres évaluations en ce qui concerne la sécurité et l'adéquation à un usage particulier avant toute utilisation. Iberpotash S.A. n'assume aucune responsabilité pour tout dommage quel qu'il soit découlant de l'utilisation desdites informations ou de la confiance faite aux dites informations.

AUCUN ENGAGEMENT ET AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE CARACTERE PROPRE A LA COMMERCIALISATION ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU DE QUELQUE AUTRE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT PRIS PAR LES PRESENTES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS OU LE PRODUIT SUR LEQUEL PORTENT LES INFORMATIONS.